



HAL
open science

L'Alsace et les Banatais après 1945

Ségolène Plyer

► **To cite this version:**

Ségolène Plyer. L'Alsace et les Banatais après 1945. L'Alsace et la Posnanie dans l'ombre des influences germaniques, pp.153-164, 2019. hal-03210446

HAL Id: hal-03210446

<https://hal.science/hal-03210446>

Submitted on 11 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ALSACE ET LES BANATAIS APRÈS 1945

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'Alsace est dans une situation migratoire particulière par rapport au reste de la France. Depuis 1939, le Haut et le Bas-Rhin, annexés *de facto* par le Troisième Reich comme la Moselle, ont connu des mouvements de population spécifiques : tout d'abord, l'évacuation préventive d'une partie de la population civile en 1939 ; puis l'arrivée d'*Ostarbeiter* (travailleurs venus de l'Est, souvent comme main-d'œuvre forcée) chargés de remplacer, du moins en partie, les Alsaciens mobilisés par le Reich, les uns dans les forces armées à partir de 1942, les autres comme ouvriers. Après la guerre, l'Alsace a besoin de main-d'œuvre, notamment dans les mines et l'agriculture. Mais en plus de flux comparables à ceux du reste de la France, comme celui des Italiens, elle accueille une migration inattendue dans le contexte de l'immédiat après-guerre : celles de familles allemandes chassées du Banat, région située au sud-est de la Plaine hongroise, entre l'Europe centrale et les Balkans. Si ces arrivées qui s'échelonnent entre 1945 et le début des années 1950 ne concernent que 10 000 personnes environ, elles sont suffisamment paradoxales pour susciter l'intérêt : comment expliquer une migration allemande de peuplement si tôt après la guerre et comment se fait-il que la France, qui se défend alors vigoureusement d'accueillir des expulsés allemands dans ses zones d'occupation en Allemagne et en Autriche, en reçoive sur son territoire même ?

Presque inconnu du grand public, cet épisode d'après-guerre qui, au niveau national, a laissé des traces dans les archives des Zones d'occupation françaises et dans les débats parlementaires, a été relevé dès 1991 par Gérard Noiriel dans ses recherches sur le droit d'asile¹. Ce dernier a mis en évidence l'argument de ces Banatais pour venir en France, celle d'une lointaine origine lorraine ou alsacienne remontant au XVIII^e siècle, à l'époque à laquelle le Banat conquis sur l'Empire ottoman avait été repeuplé, par l'impératrice Marie-Thérèse et son mari François de Lorraine, de colons venus de toute la monarchie autrichienne². A sa suite, Alexis Spire et Julia Maspéro tout particulièrement, ont repris et précisé ce cas³ que les travaux de Fabien Theofilakis à propos des prisonniers allemands en France après 1945 permettent aussi de mieux comprendre⁴. Par ailleurs, Smaranda Vultur a étudié les « Français du Banat » et leur identité constituée d'appartenances successives, au

¹ Gérard Noiriel, *La tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe, 1793-1993*, Paris, Calmann-Lévy 1991, p. 129-152.

² A ce sujet, voir Benjamin Landais, *Nations, privilèges et ethnicité à l'époque des Lumières. L'intégration de la société banataise dans la monarchie habsbourgeoise au XVIII^e siècle*, 2 tomes, thèse de doctorat (non publiée) des universités de Strasbourg et Eötvös Loránd Tudományegyetem, 2013. Voir aussi Gwénola Sébaux, *Ces Allemands entre Allemagne et Roumanie*, Paris, Le Manuscrit, 2015.

³ Alexis Spire, *Etrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005 ; Julia Maspéro, « Quand la politique française d'immigration rencontre la question DP en Allemagne occupée. Entre préoccupations nationales et diplomatiques au début de la guerre froide, 1945-1948 » dans : Corine Defrance, Juliette Denis, Julia Maspéro (dir.), *Personnes déplacées et guerre froide en Allemagne occupée*, p. 155-176 ; voir aussi Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique, sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, O. Jacob, 2003, p. 112-117.

⁴ Fabien Théofilakis, *Les prisonniers de guerre allemands. France, 1944-1949 : une captivité de guerre en temps de paix*, Paris, Fayard, 2014.

cours d'une enquête au village provençal de La Roque-sur-Pernes, où certains se sont fixés après être passés par l'Alsace⁵.

Néanmoins, certaines facettes de la migration des Banatais n'ont toujours pas été mises en lumière par ces travaux. Il s'agit, d'une part, du rapport des autorités françaises aux expulsés allemands⁶, un champ quasiment vierge de la recherche que nous allons aborder ici. D'autre part, la dimension régionale du sujet n'a pas encore été analysée. En effet, si des familles entières d'expulsés allemands purent s'installer en France à partir de 1948, ce fut d'abord à la condition qu'elles iraient en Alsace. Notre objet est d'analyser ici le processus de décision qui a conduit à cette migration, processus à plusieurs échelles que nous avons reconstitué en partant des archives des Zones d'Occupation Françaises en Allemagne ou ZOF (conservées aux archives diplomatiques de la Courneuve)⁷, puis en consultant les archives départementales du Haut-Rhin, de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que celles de la société Stanislas de Nancy. Enfin, nous avons recouru à des autobiographies d'acteurs de l'époque⁸ et, grâce à l'aide de nos collègues de l'université de Strasbourg⁹, nous avons mené trois entretiens avec d'anciens Banatais ou des proches, qui ont permis de clarifier plusieurs points restés jusqu'alors obscurs¹⁰.

Comme nous allons le voir, l'immigration des Banatais fut le résultat de l'activité déployée par le « comité des Français du Banat » fondé par des réfugiés en Autriche ; en cela, elle est un exemple d'*agency* de migrants, thème peu étudié jusqu'à maintenant en ce qui concerne les réfugiés allemands de 1945. Mais elle n'aurait pas eu lieu sans un changement de perspective chez les décideurs français de l'époque au sujet des migrants allemands, qui obéit à plusieurs causes ; enfin, elle s'appuya sur certaines particularités régionales, qui permettent de comprendre pourquoi ce fut l'Est de la France et particulièrement l'Alsace qui devinrent la porte d'entrée de ces nouveaux venus.

⁵ Smaranda Vultur, *Francezi în Banat, bănăţeni în Franţa*, Timișoara, Marineasa, 2012. Signalons aussi un dossier pédagogique des archives départementales du Vaucluse réalisé en 2017 sur les Banatais (consultable sur : archives.vaucluses.fr).

⁶ Les termes de « réfugiés » et d'« expulsés » désignent ici les quelques douze millions d'Allemands qui quittèrent l'Europe de l'Est et les Balkans pour l'Allemagne (et, secondairement, l'Autriche) entre fin 1944 et 1949. Certains fuyaient l'avancée du front, d'autres furent l'objet de mesures d'éloignement de la part des gouvernements est-européens. Tous durent quitter définitivement des régions qu'ils habitaient parfois depuis des siècles. Ne pouvant y rentrer, ils furent considérés par la loi ouest-allemande sur les expulsés (1953) comme des « expulsés de leur patrie » (*Heimatvertriebene*). Pour la période qui nous intéresse, les autorités françaises les qualifient de « réfugiés » à partir de janvier 1946 (Hauptstaatsarchiv Stuttgart, EA 2/8001, Bü. 13, « Schriftverkehr mit dem Beauftragten für Flüchtlingsbetreuung im Staatssekretariat für das französisch besetzte Gebiet Württemberg und Hohenzollern »).

⁷ Ont été consultés les fonds des services français d'occupation, Direction des personnes déplacées et réfugiées (en Allemagne, cote PDR, par exemple 1 PDR ; 6 PDR : administration ; en Autriche, 3 AUT) et ceux du commissariat général aux Affaires allemandes et autrichiennes (compléments, cote 1 AAA), mais aussi le Gouvernement militaire français de Berlin (GMFB) et les dossiers « Rapatriés » de l'ambassade de France à Bonn (1 BONN). Le « rapatriement des Français du Banat de Temesvar » y est d'ailleurs expressément mentionné par Cyril Daydé, *Notice générale d'orientation et d'aide à la recherche, Zone française d'occupation en Allemagne et en Autriche (ZOF). Archives des administrations françaises et des organisations tripartites, 1945 (1929) – 1955 (1992)*, La Courneuve, 2014 [en ligne] : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/zfo_fiche-de-recherche_2014-07_cle0f127a.pdf (10.10.18), p. 47. N'ont pu être consultées pour ce travail les archives nationales (notamment des ministères de la Population et de l'Immigration). Pour une vue d'ensemble des Zones d'Occupation en Allemagne, voir Wolfgang Benz (dir.), *Deutschland unter alliierter Besatzung, 1945-1949/55 : ein Handbuch*, Berlin, Akademie, 1999.

⁸ Au premier chef : Jean Lamesfeld, *Von Österreich nach Frankreich. Die Banater Aktion und Robert Schuman*, Salzburg, Donauschwäbische Verlagsgesellschaft, 1973. En français, voir René Spiess, *La tragédie des Banatais*, Belfort, France Régions, 1992 ;

⁹ Georges Bischoff et Agathe Bischoff-Moralès, Elisabeth Clementz et Jean-Jacques Schwien.

¹⁰ Que Mesdames J. (Issenheim) et G.H. (Saint-Julien-lès-Metz), ainsi que Monsieur B. (Issenheim), soient encore une fois ici remerciés pour les renseignements qu'ils nous ont communiqués.

Une migration à contre-tendance

Le Banat est une ancienne région de passage, aujourd'hui une région transfrontalière qui s'étend sur le territoire de trois pays : la Roumanie (qui en détient 18 966 km), la Serbie (pour 9 276 km) et enfin la Hongrie, avec 284 km¹¹. C'est, pour l'essentiel, une riche plaine agricole polarisée par les villes roumaines de Timișoara et d'Arad, qui s'étend jusqu'au piémont des Carpathes et ses centres industriels, bâtis sur des bassins de charbon et de pastilles de fer¹². Après la conquête sur les Ottomans au XVIII^e siècle, le Banat devint une région multilingue et pluri-religieuse, administrée par la Hongrie de 1867 à 1918. Partagé ensuite entre les trois pays nommés ci-dessus, il suivit désormais leur évolution respective. En France, il a fait l'objet de quelques thèses en histoire des relations internationales, en droit et aussi en études allemandes à propos de la population germanophone (qui représentait presque un quart de la population du Banat roumain, par exemple). D'ailleurs, les études portant sur les Banatais de langue allemande sont particulièrement nombreuses, impulsées par le centre de recherche sur les Souabes du Danube à Tübingen, mais elles n'abordent pas la question des migrations vers la France.

La question allemande après 1945 au Banat

Ces Allemands du Banat étaient appelés « Souabes ». Souvent paysanne et majoritairement catholique, leur société s'était diversifiée avec l'industrialisation. Les élites se magyarisèrent avant 1918 puis, après la Première Guerre mondiale, commencèrent à s'intégrer à la Serbie ou à la Roumanie. Ceci n'empêchait pas une forte conscience régionale dont témoigne en 1918-1919 la tentative de fonder un Etat autonome sous l'égide de la France, qui s'attira la sympathie de l'Armée française d'Orient qui stationnait dans la région. Dans l'entre-deux-guerres, les habitants de quelques villages du Banat d'origine lorraine, appelés Saint-Hubert, Charleville, Seultour et Mercydorf, ré-activèrent leurs racines qu'ils appelaient françaises sous l'impulsion d'un historien local, Nicolas Hess (mort en 1935), en ouvrant un musée (le consul de France de Belgrade fut invité à l'inauguration) et un cours de français.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les germanophones du Banat qui satisfaisaient aux lois de Nuremberg (1935) devinrent des « Allemands ethniques » (*Volksdeutsche*) aux yeux du Troisième Reich comme de leurs pays respectifs. Les hommes furent intégrés dans l'armée du pays dont ils étaient ressortissants puis, à la suite d'accords bilatéraux entre 1942 et 1943, dans la Wehrmacht ou la Waffen-SS¹³. Dès fin de 1944, l'Armée rouge, par la Bucovine, entra dans l'Europe du Sud-est ; en Yougoslavie, la résistance prenait le pouvoir. Nombre des « Allemands » (ou germanophones) furent évacués devant l'avancée du front ou s'enfuirent en Autriche ; abri illusoire pour ceux qui s'y retrouvèrent en zone d'occupation soviétique. En effet, comme tous les Allemands sous contrôle de l'Armée rouge, ils y furent menacés de déportation vers la Sibérie au titre des réparations de guerre. Par ailleurs, l'Autriche refusait de garder des réfugiés sur son sol.

¹¹ Catalina Sirbovan, *L'étude géographique des disparités territoriales dans le Banat roumain*, thèse sous la direction de d'André Louis Sanguin et de Ioan Ianos, Paris-Sorbonne et Bucarest, non publiée, 2006.

¹² Violette REY, « Banat », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 10 octobre 2018. URL : <http://www.universalis-edu.com/acces-distant.bnu.fr/encyclopedie/banat/>

¹³ Archives Départementales de Colmar (ADC), 1481W1.

S'ils ne pouvaient rentrer chez eux – ce qui était généralement le cas – ils n'avaient d'autre choix que d'aller vers une Allemagne ruinée, mais obligée par les accords de Potsdam du 2 août 1945, d'accueillir les millions de réfugiés et d'expulsés allemands qui affluaient depuis mai 1945. A ces derniers s'ajoutèrent les germanophones de Hongrie, de Yougoslavie et de Bulgarie, outre des réfugiés de Roumanie parlant allemand ; aucun n'était concerné par les accords de Potsdam, mais la plupart avait été expulsée quand même ou avait fui devant les mauvais traitements (en 1951 par exemple, le quart des 40 000 déportés roumains dans la steppe du Bărăgan à l'est du pays était de langue allemande). Il n'était donc pas question de rentrer, pour ces individus et ces familles regroupés dans des camps en Autriche ou au sud de l'Allemagne¹⁴, mais il leur était tout aussi difficile de rester là où ils étaient.

Le comité des Alsaciens-Lorrains du Banat et les autorités françaises

Dès l'automne 1945 apparaît dans les archives de la ZOF la question des « Souabes du Banat » et particulièrement des « Alsaciens et Lorrains du Banat ». Fin novembre, une demande de « transfert vers la France » fut enregistrée (et refusée), de la part de « 30 000 personnes de nationalité roumaine, yougoslave et hongroise provenant du Banat Temesvar réfugiées en zone américaine de Bavière et descendant de Lorrains émigrés au dix-huitième siècle »¹⁵. Le 1^{er} novembre, l'ancien sénateur Emmerich (ou Emmeric) Reitter transmet un mémoire au commissariat français en Allemagne qui insistait sur l'absence d'implication des « Souabes » dans le Troisième Reich, à la différence d'autres minorités allemandes de la région comme les Saxons de Transylvanie. Catholiques, peu politisés jusqu'en 1848, satisfaits de leur sort dans le pays dont ils étaient ressortissants, ils n'auraient pas voté pour les candidats de l'extrême-droite allemande et se seraient montrés peu sensibles aux efforts du Troisième Reich pour les gagner à sa cause¹⁶. Reitter, dont le gendre, F. Bundig, était médecin dans le sud de la France, fonda un « comité des Alsaciens-Lorrains du Banat » qui sollicitait « le rapatriement » pour les descendants de colons venus jadis de l'Est de la France. Mais, rapidement accusé d'avoir été nazi pendant la guerre, il émigra en Argentine fin 1945 et fut remplacé en décembre par un interlocuteur plus crédible, qui signait Jean Lamesfeld. Lamesfeld, citoyen roumain, n'avait jamais fait partie du NSDAP ; avant la guerre, il avait enseigné le français à l'université de Bucarest¹⁷ et en septembre 1945, il avait pris contact avec la Division des Personnes déplacées de la ZOF en Autriche au sujet des Banatais de Temesvar¹⁸.

Le haut-commandement des forces d'occupation en Allemagne réagit vivement contre la demande de secours des Banatais, des « éléments douteux » dont au plus « 2% » était d'origine française. La France, qui n'avait pas été conviée à la conférence de Potsdam,

¹⁴ Voir Detlef Brandes, Holm Sundhaussen et Stefan Troebst (dir.), *Lexikon der Vertreibungen. Deportation, Zwangsaussiedlung und ethnische Säuberung im Europa des 20. Jahrhunderts*, Vienne, Böhlau, 2010 ; et, succinctement, le colonel Creusot au général de corps d'armée et haut-commissaire en Autriche, le 3.05.1946. Ministère des Affaires étrangères (MAE) 1 AUT 1750.

¹⁵ Télégramme du général Koeltz demandant confirmation de l'autorisation de passage de ces 30 000 Banatais auprès du gouvernement français, Berlin, 21.11.1945. MAE, 10 GMBF 161. Un rapport du 4.01.1946 sur « les Alsaciens-Lorrains du Banat » établit le nombre des personnes concernées, avec l'aide du Comité, à environ 30 000 en Bavière et 100 000 en Autriche, dont une majorité (60 000 personnes) originaire de Yougoslavie (MAE, 1 AP 116).

¹⁶ Rapport transmis et résumé par l'Administrateur général pour le gouvernement militaire de la Zone française d'occupation au secrétaire général pour le comité interministériel pour les affaires allemandes et autrichiennes, 19.11.1945, MAE, 1 AP 116.

¹⁷ D'après Mme G.H., dont la famille était amie avec les Lamesfeld et partageait les mêmes origines roumaines ; une cousine des H. enseignait le latin et le français au lycée de Timișoara.

¹⁸ Rapport sur le comité des Français du Banat, 7. 02.1949. ADC, 1481W1.

s'opposait vigoureusement à la venue d'expulsés allemands dans sa zone de Baden-Baden pour éviter d'augmenter la population allemande à ses frontières. En ce qui concernait sa zone autrichienne, il n'était pas question que les réfugiés aillent plus vers l'ouest. Mais cette zone était dirigé par d'anciens membres de la délégation militaire de Belgrade. Dans l'entre-deux-guerres, le général d'armée Béthouart, alors sous-lieutenant, avait fait partie des Français qui avaient aidé Nicolas Hess à rapprocher les villages « alsaciens-lorrains » du Banat de la France. Dès 1946, avec le soutien de la congrégation de Notre-Dame de Sion, s'ouvrait une école française dans le camp de réfugiés de Kematen (Tyrol), des crédits étaient accordés aux réfugiés banatais pour qu'ils puissent fonder une petite activité¹⁹, enfin leur immigration en France trouvait des partisans. Un convoi de travailleurs, composé d'hommes célibataires, y avait d'ailleurs été envoyé fin 1945.

Faire venir les Banatais : grands débats sur un petit groupe

En 1946, la question était toujours bloquée parce que les Banatais étaient considérés comme des *Volksdeutsche*, susceptibles d'entrer dans la catégorie d'Allemands « réputés nuisibles »²⁰. Les communistes s'opposaient particulièrement au recrutement des Banatais. A la conférence interministérielle du 20 août 1948, Jules Moch, alors ministre de l'Intérieur, mit encore son veto à l'entrée en France d'anciens membres de la Waffen-SS²¹. Mais la lecture des archives du Quai d'Orsay montre que les Banatais commencèrent à trouver des partisans à partir de 1947, lorsque la France se rapprocha des positions anglo-saxonnes dans le cadre de la construction du Bloc de l'Ouest²², alors qu'une campagne de presse en faveur des « Alsaciens-Lorrains du Banat » débutée en 1946 s'intensifiait ; elle dura jusqu'en 1948, à partir de journaux nationaux comme *Le Monde* ou locaux comme *Les dernières nouvelles de Colmar*. Quant aux efforts du Comité banatais, ils aboutirent en décembre 1947 avec le rapprochement entre Robert Schuman et Jean Lamesfeld, que ce dernier relate dans les termes suivants :

« Rien n'avancé [en 1947] et les Banatais, habitués à l'immensité de la plaine, ne pouvaient plus supporter les montagnes tyrolienne : 'Que ne sommes-nous plutôt six pieds sous terre !' Le 22 novembre 1947, Robert Schuman devint président du Conseil. Je savais qu'il était Lorrain mais j'ignorais s'il parlait allemand. Par précaution, je fis traduire en français une lettre où je lui expliquais la situation des Banatais. Mais comment faire parvenir un tel écrit au président du Conseil, alors que la censure était si sévère ? Cette dernière était contrôlée à Innsbruck par des Polonais, des Tchèques et d'autres 'nouveaux venus' qui nous détestaient, nous les Banatais, et ne nous reconnaissaient ni comme Autrichiens ni comme Français. Je me dis qu'une poupée folklorique pourrait représenter un cadeau acceptable pour le président Schuman et fit réaliser une dizaine de poupées à partir de bouts de tissu. J'en donnai une à chacun des officiers qui s'occupait de nous comme cadeau de Noël [...] et priai [... le colonel Thibault] d'en faire parvenir une bien précise à M. le président Schuman [...]. J'avais cousu ma lettre dans la poupée destinée à Robert Schuman [...]. Tout se passa comme je le souhaitais [...]. Deux semaines plus tard, je recevais la lettre suivante en français : 'Mon cher président ! J'ai reçu votre poupée et votre lettre. En tant que Lorrain, je

¹⁹ Rapport du lieutenant Bau au général et haut-commissaire, Vienne, 27.08.1946, MAE 1 AUT 1750, f. 860.

²⁰ G. Noiriel, *op.cit.*, p. 128.

²¹ *Ibid.*, p. 134.

²² Corine Defrance, *La politique culturelle de la France sur la rive gauche du Rhin, 1945-1955*, Presses Universitaires de Strasbourg, 1994, p. 34.

connais l'histoire des Banatais et je ferai en sorte que vous – mes compatriotes banatais – trouviez en France une nouvelle patrie »²³.

Si elle est vraie, le caractère rocambolesque de cette anecdote est plutôt le signe de l'improvisation qui pouvait régner dans l'immédiat après-guerre. Un fait avéré est que Schuman et Lamesfeld entrèrent en relation fin 1947 et qu'ils finirent par devenir amis²⁴. Schuman, ministre des Affaires étrangères à partir de juin 1948, auteur de plusieurs voyages en Europe centrale et balkanique dans l'entre-deux-guerres, s'engagea pour faire venir les Banatais en France et mobilisa le Quai d'Orsay en ce sens²⁵. Leur ascendance française, si elle existait, fut considérée dans l'administration de la ZOF d'Autriche comme une inclination en faveur de la France, un « sentiment français » à « encourager »²⁶. Parallèlement, le ministère de la Population commençait à s'intéresser aux « déplacés d'Europe centrale », vus comme suffisamment proches de la population française pour s'y intégrer rapidement, comme les Belges, les Allemands et les Italiens. Il était majoritairement dirigé par des démocrates-chrétiens et son portefeuille fut plusieurs fois confié à Pierre Pflimlin²⁷. En janvier 1949, une conférence interministérielle décida d'accepter même les Banatais qui auraient été enrôlés d'office dans la Waffen-SS²⁸.

Prolongeant les analyses de G. Noiriél, Julia Maspero a récemment montré que c'est aussi par le jeu de l'établissement de nouvelles catégories administratives, que les Banatais furent autorisés à s'établir en France. D'expulsés allemands, ils devinrent des DP aux yeux de l'administration après un accord conclu le 13 janvier 1948 entre le gouvernement français et l'Office International des Réfugiés (OIR), permettant au premier de recruter des « réfugiés et personnes déplacées » comme main-d'œuvre pour la France métropolitaine et l'Algérie, accord portant en priorité sur les Banatais²⁹. En témoignent, en juillet 1948, ces instructions du secrétaire d'Etat aux affaires allemandes et autrichiennes pour le Haut-commissaire de la République en Autriche :

« En vue de faciliter l'immigration ultérieure en France des réfugiés du Banat, je vous prie de bien vouloir prendre toutes dispositions utiles pour transférer en Z.F.O. d'Allemagne un nombre total d'environ 300 originaires de ce territoire [...] volontaires [...] dans les catégories professionnelles particulièrement intéressantes pour notre pays (agriculteurs qualifiés, artisans ruraux).

Le but de ce transfert est d'inclure les intéressés parmi les catégories de personnes déplacées qui sont actuellement en cours de recrutement pour la France, selon la procédure accélérée d'émigration familiale [souligné au crayon rouge], en accord avec l'O.I.R.³⁰ »

Cette émigration des Banatais entraîna des difficultés avec l'Autriche : les « milieux agricoles autrichiens » voyaient d'un mauvais œil le départ de cette main-d'œuvre de bonne qualité³¹. Des journaux locaux cherchaient à la décourager, accusant les Français de maltraiter leurs ouvriers et de les enrôler dans la Légion étrangère. Mais la petite crise diplomatique que

²³ J. Lamesfeld, *op. cit.*, p. 19-20.

²⁴ D'après le témoignage de Mme H.

²⁵ G. Noiriél, *op. cit.*, p. 133.

²⁶ MAE, 1 AUT 1750, rapport du 23.05.1946.

²⁷ A. Spire, *op. cit.*, p. 111-141.

²⁸ Les vérifications dans les fichiers de l'armée allemande à Berlin s'avèrent impossibles. D'après les archives de la préfecture du Haut-Rhin, il semble que les contrôles aient été délégués aux maires, puis assez rapidement abandonnés, peut-être en raison du petit nombre de Banatais et leur dispersion sur le territoire français.

²⁹ Voir aussi MAE, 1 AUT 1750.

³⁰ Lettre du 26.07.1948, MAE, 1 AUT 1750.

³¹ Général Béthouart au ministre des Affaires étrangères, 2.08.1949. MAE, 1 AUT 1750.

cette campagne occasionna avec l'Autriche fut dissipée par une lettre du chancelier en personne³², tandis que peu de temps après, les services des Affaires étrangères observaient qu'avec la partition de l'Allemagne entérinée en 1949, la France était désormais hors de danger³³, ce qui ouvrait la porte à une immigration allemande croissante vers la France³⁴. A l'échelle internationale comme à l'échelle nationale, en ce qui concernait les pouvoirs politiques, rien ne s'opposait donc plus à une immigration du travail allemande. En effet, les autorités françaises estimaient déjà possible d'intégrer dans la société française des hommes seuls, dont l'économie avait de toute façon un urgent besoin, et avaient autorisé dès le début de 1947 les prisonniers allemands libérés à rester en France dans les secteurs déficitaires, mine et agriculture notamment.

L'Alsace, porte d'entrée des Banatais

En revanche, la question de savoir pourquoi une migration *de peuplement* allemand (incluant des familles entières) fut possible si tôt après la Seconde Guerre mondiale, reste entière. A travers les archives consultées s'esquisse une réponse, sous la forme d'un « lobby » alsacien-lorrain en faveur des Banatais. On a déjà vu que Robert Schuman avait épousé leur cause. Par ailleurs, le Comité de Jean Lamesfeld s'était adressé aux personnalités qui, avant la guerre, avaient pris intérêt à cette région d'Europe centrale : l'évêque de Metz et quelques ecclésiastiques qui s'y étaient rendus dans l'entre-deux-guerres, le « député-maire de Metz » décrit comme un actif propagandiste³⁵. Parmi ces Lorrains (car il s'agissait essentiellement de Lorrains), un défenseur infatigable des « Français du Banat » était le juriste André Rosembert de Nancy. Né au Banat, il y avait consacré des travaux d'histoire en marge de ses activités. Auteur de plusieurs conférences et articles sur les Banatais d'origine lorraine dès 1946, il rédigea un mémoire qui se trouve en plusieurs exemplaires dans les archives du ministère des Affaires étrangères. Ses papiers personnels et les archives de la ZOF montrent qu'il a été consulté comme expert par les diplomates et les militaires. Il est vraisemblable que Rosembert a joué un rôle dans la campagne de presse en faveur des Banatais, qui mériterait une étude plus approfondie.

Mais la solution pratique du problème se trouva moins en Lorraine qu'en Alsace, plus précisément dans le Haut-Rhin. Ce dernier, comme nous l'avons déjà indiqué, connaissait un problème aigu de main-d'œuvre, d'autant plus que les productions locales demandaient une main-d'œuvre qualifiée et stable. En outre, l'agriculture était concurrencée par les mines, notamment les mines de potasse d'Alsace qui payaient de meilleurs salaires. Une partie des hommes, enrôlés de force dans l'armée allemande, n'était pas encore rentrée – ou ne rentrerait

³² Lettre d'apaisement du chancelier fédéral autrichien au général Béthouart du 25.07.1949, affirmant que l'émigration des *Volksdeutsche* vers la France était dans les intérêts de son pays. MAE, 1 AUT 1750.

³³ M. Pénicaud, *Structures démographiques, économiques, énergétiques de la France et de l'Allemagne occidentale*, Commissariat général aux Affaires allemandes et autrichienne, Haut-commissariat de la République française en Allemagne, imprimé par le Service de cartographie HCFA, 1^{er} janvier 1950, particulièrement la carte 11 B qui montre la supériorité (en surface et en population) de la France par rapport à l'Allemagne de l'Ouest. MAE, 178 QO 541. Voir aussi la note d'André François-Poncet, ambassadeur, sur les « situations démographiques comparées de la France et de l'Allemagne » du 21.10.1952 adressée à R Schuman, ministre des Affaires étrangères, concluant que « l'Allemagne occidentale n'est pas actuellement un partenaire qui doit nous faire peur » sur le plan démographique (f. 189, MAE, 178 QO 540).

³⁴ Voir la note du 27.03.1950 de la sous-direction « Europe centrale » de la Direction Europe du MAE, « Nécessité d'une émigration allemande » (178 QO 540, f. 120) et aussi Stefan Martens, *Vom 'Erbfeind' zum 'Erneuerer'. Aspekte und Motive der französischen Deutschlandpolitik nach dem Zweiten Weltkrieg*, Sigmaringen, Thorbecke, 1993.

³⁵ Il s'agit sans doute de Raymond Mondon, maire (droite) à partir de 1947.

plus. Au cours de leurs discussions sur les Banatais à Paris, les hauts fonctionnaires notèrent que dès 1946, « un petit contingent [de Banatais] a été embauché ds le vignoble alsacien à la satisfaction des propriétaires locaux »³⁶. Plus précisément, d'après une note de l'une des conférences d'A. Rosembert, il s'agit du vignoble d'Ernest Schlumberger³⁷, dans le Haut-Rhin, qui comptait alors quatre-vingts employés. Son propriétaire avait eu de grandes difficultés avec l'administration allemande pendant la guerre, qui le soupçonnait et faisait peser de lourdes réquisitions sur sa propriété. En 1945, son désir premier était de faire repartir la production. Notre témoin M. B. habita dans son enfance sur le domaine et se souvient de cette période en ces termes :

« Il y avait plein de Banatais au domaine [au début des années cinquante], une vingtaine. [Ernest Schlumberger] est allé les chercher presque personnellement en pays banate, il a organisé un transport [...]. Par relations, [il] a réussi à réquisitionner quelques waggons. Il est parti recruter des Banatais en autonomie ; il avait vu une opportunité » dont il aurait eu vent par le journal. L'idée que ces Banatais étaient d'origine alsacienne lui avait sans doute parlé : « Il était très alsacien [...]. Il fut élevé dans la grande forêt de son père dans le Bas-Rhin. La maison était isolée, au milieu des bois, c'était très sombre [...]. Pour vous dire : le garde-chasse y a tiré le dernier loup de France en 1870 ». Le jeune Ernest vivait avec le personnel, parlait dialecte. Son caractère renfermé le portait peu à la vie sociale. Il pensait que « comme [les Banatais] étaient des Alsaciens, on pourrait s'entendre »³⁸.

Ces réfugiés étaient non seulement susceptibles de posséder la culture de la vigne, mais ils étaient encore censés avoir des traits de caractère attribués aux Allemands, c'est-à-dire ardeur et endurance au travail³⁹. Les témoignages recueillis soulignent que ces qualités étaient soutenues par une conscience aiguë du déclassement social et la volonté, coûte que coûte, de redevenir propriétaire. Enfin, le parler banatais était très proche des dialectes alsaciens et mosellans. Cette première embauche s'avérant concluante, Schlumberger voulut d'autres réfugiés⁴⁰ et fit école dans la région de Colmar.

L'Alsace était alors dirigée par un petit groupe d'hommes qui avaient préparé la libération au sein d'un « Comité alsacien » en Alger, décidés à éviter tout retour à l'autonomisme de l'entre-deux-guerres en faisant les concessions nécessaires aux particularités locales, bien reliés à Paris par l'intermédiaire d'hommes politiques comme le chef du MRP, Pierre Pflimlin⁴¹. C'est lorsque ce dernier fut ministre du Travail, après que les ministres communistes eurent quitté le gouvernement mi-1947, que les autorités passèrent outre l'opposition de la CGT aux expulsés allemands, et autorisèrent l'immigration des Banatais, appuyée par une campagne de presse menée localement par les *Dernières nouvelles de Colmar* du journaliste Felsenstein, Max Fels de son nom de plume. Ce dernier y soulignait les

³⁶ Cité par G. Noiriél, *op.cit.*, p. 132.

³⁷ Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, fonds Rosembert, cote 159 J Art. 62, « Communication à la Société d'Archéologie lorraine », 9.04.1949, f. 34, note manuscrite.

³⁸ Entretien semi-directif du 22.11.2018 à Issenheim, notes manuscrites.

³⁹ Pour les autres, voir Frédéric Hoffet, *Psychanalyse de l'Alsace*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2018 (1951), p. 76-81.

⁴⁰ Le père de Mme G.H., arrivé fin 1948 à Mulhouse, fut ainsi démarché pour entrer aux usines textiles Schlumberger de Guebwiller, tandis que la belle-famille de Mme J., d'origine yougoslave, d'abord installée depuis 1946 dans un grand domaine des Pyrénées grâce à l'un des officiers du camp d'accueil en Autriche, fut attirée par des cousins qui trouvèrent à s'engager à Issenheim au domaine Schlumberger et leur écrivirent : « Ici on comprend tout ». La famille J., en effet, ne savait pas le français.

⁴¹ René Paira, *Affaires d'Alsace. Souvenirs d'un préfet alsacien*, Strasbourg, La Nuée bleue, 1990, p. 201. R. Paira et P. Pflimlin avaient été camarades de faculté, l'un fondateur de la section universitaire du parti socialiste, l'autre chef des Jeunesses patriotes.

points communs avec les Alsaciens : l'expérience récente de l'évacuation pour les uns et de la fuite devant l'Armée rouge pour les autres, la guerre comme *Volksdeutsche*, la proximité des dialectes.

Mais la situation exigeait des gens se contentant de peu. En 1945, le département du Haut-Rhin était le sixième département le plus sinistré de France, avec 30% des immeubles détruits et peu de possibilités de reconstruction. Les villages vigneronniers comme Issenheim et Bennwihr vers lesquels on dirigea les migrants banatais à partir de fin 1948, avaient particulièrement souffert des combats de la « Poche de Colmar » à l'hiver 1944-45⁴². L'année 1947 fut mouvementée : les arrêtés ministériels qui fixaient les « plafonds de rémunération et surtout les majorations » furent strictement respectés en Alsace et les ouvriers y étaient payés 15% de moins que dans le reste de la France, un décalage qui ne se résolut qu'après des mois de discussions entre syndicats ouvriers et patronaux sous l'égide du préfet⁴³.

Les autorités avaient donné le feu vert à l'arrivée de 10 000 réfugiés banatais d'Allemagne et d'Autriche. Après les premiers convois de 1948-49, les archives cessèrent de décompter les migrants, d'autant plus qu'au début des années 1950, ces derniers entrèrent désormais dans le cadre d'accords bilatéraux signés avec la Yougoslavie et la Roumanie. Mais, à la même période, un bon nombre de ces nouveaux venus se lassa des conditions spartiates qui leur étaient offertes et commença de repartir : les uns outre-mer, les autres en Allemagne pour profiter de la loi des Expulsés qui, en 1953, leur offrait les moyens financiers de se recréer une existence. C'est à ce moment-là qu'un nouveau projet vit le jour, celui d'une installation dans le village presque abandonné de La Roque-sur-Pernes au-dessus d'Avignon. A la suite de Jean Lamesfeld (qui trouva un poste d'enseignant en Avignon⁴⁴), environ 400 Banatais participèrent à ce projet de colonisation original, répondant à l'appel du maire, professeur d'histoire grecque en Sorbonne. Signe que la situation internationale avait changé, la discrétion relative qui avait entouré l'arrivée des premiers Banatais, présentés comme des « Alsaciens-Lorrains » ou des DP, n'était plus de mise : l'expérience banataise de La Roque fut l'objet d'une nouvelle campagne de presse, car elle constituait pour les autorités « l'exemple le plus réussi [de l'époque] d'intégration à la communauté française »⁴⁵.

Cependant, les individus interrogés par Smaranda Vultur à la fin des années 1990 soulignent leurs difficultés d'intégration en Provence. Ils estiment également qu'ils furent reconnus à la seule valeur de leur travail – ce qui relativise l'importance des autres facteurs de l'intégration. Comme en écho, Mme G.H., qui estime que sa fratrie n'a pas eu « de difficulté à s'intégrer : on travaillait bien à l'école ». Elle conclut l'histoire de sa famille en remarquant que si « mon père [né en 1915] voulait revenir en France [car] nous savions que nous étions d'origine française ; c'était un généalogiste hongrois qui lui avait fourni les renseignements »⁴⁶, « je pense que lui, honnêtement, il aurait sûrement pu avoir une carrière plus intéressante en Allemagne » dont il possédait mieux la langue. Mais il avait le sentiment « qu'en France, [il] arriverai[t] plus facilement à faire faire des études à [s]es enfants ». « Cela explique aussi la manière dont il nous a élevés » : en insistant constamment sur la valeur des études⁴⁷. Quant à Mme J., entrée par mariage dans une famille banataise d'anciens gros paysans qui, en France, avaient conquis le respect par leur force de travail et leur intelligence, elle détaille les mesures prises par l'employeur Schlumberger pour garder cette main-d'œuvre appréciée : coopérative, logements confortables, colonies de vacances pour les enfants. Au-

⁴² Voir le dossier « Les reconstructions d'après-guerre en Alsace » de la *Revue d'Alsace*, n°142, 2016, dirigé par Nicolas Lefort.

⁴³ R. Paira, *op. cit.*, p. 217.

⁴⁴ Interview de Mme G.H. du 8.02.2019, notes manuscrites.

⁴⁵ G. Noiriél, *op. cit.*, p. 135.

⁴⁶ De même, les relations banataises de la famille H. en Alsace provenaient des autres « villages français » du Banat : Saint-Hubert et Charleville.

⁴⁷ Interview de Mme G.H.

delà des traits particuliers de la migration des Banatais vers l'Alsace, on se retrouve finalement devant des problématiques générales d'attraction de main-d'œuvre, dans une situation de pénurie qui redonnent aux réfugiés une certaine indépendance pour décider de leur sort.

Conclusion

L'accueil de réfugiés banatais en Alsace à la fin des années 1940 montre, à un degré jusqu'à présent méconnu, l'insertion de l'Est de la France dans des problématiques allemandes et centre-européennes. Mais même à ce titre, il reste d'abord un cas particulier, né de l'action d'un petit groupe de Banatais qui se considéraient bel et bien comme d'origine française (sans être forcément francophones) qui, avant 1945, avaient développé des liens avec la France, même ténus, et qui s'efforcèrent de venir en Alsace après la perte de leur patrie d'origine.

L'étudier à l'échelle nationale montre néanmoins qu'il ne s'agit pas seulement d'une mesure humanitaire exceptionnelle de la part des hôtes français, mais surtout d'une pièce fondatrice du dispositif par lequel la France, à une époque où les questions de la reconstruction et du manque de main-d'œuvre étaient brûlantes, participa aux mouvements de population d'Europe centrale et orientale. En effet, l'immigration banataise servit de ballon d'essai avant un accord bilatéral d'immigration entre France et Allemagne, en attendant l'accord pan-européen sur la circulation des travailleurs du traité de Rome en 1957.

Connecter ces différents niveaux d'analyse nécessite de prendre en compte les logiques d'action d'individus particuliers, ou de certains groupes sociaux. Particulièrement au niveau régional, la série d'actions qui aboutit à la migration banataise relève d'une redéfinition du particularisme alsacien après 1945, où la conscience ancienne de proximités culturelles avec les groupes allemands méridionaux (bien au-delà des frontières fixées en 1918) se conjuga à la volonté d'intégrer l'Alsace en France ; ceci, en repositionnant cette dernière face à l'Allemagne, mais une Allemagne fédérale décentralisée, diminuée et bientôt partenaire.

C'est donc dans le moment migratoire même que la proximité des nouveaux venus avec la société d'accueil du Haut-Rhin a été décisive, tant du côté banatais que du côté français. En cela, cette migration s'est inscrite dans la tendance que l'on constate dans toute l'Europe à la fin de la Seconde Guerre mondiale, celle de rendre les sociétés plus homogènes. Mais ensuite, certains nouveaux venus connurent des difficultés à s'intégrer, que ce soit en Alsace (lorsqu'ils voulurent acheter des biens) ou ailleurs en France (absence de maîtrise du français, éloignement culturel des Provençaux ou Landais). Les Banatais restèrent très mobiles, au moins pendant les premières années d'après-guerre. Lorsqu'ils s'installèrent, ce furent pour des raisons pratiques, au moins tout autant que des raisons culturelles : parce que leurs conditions de vie s'amélioraient, que leurs enfants avaient des perspectives d'avenir. La conjonction de plusieurs facteurs, certains conjoncturels ou exceptionnels, a donc permis cette migration ; sa suite fut beaucoup plus classique.